



Division des personnels de l'enseignement
secondaire (DPES)

Bureau du mouvement (DPES 5)

☎ 02 62 48 13 35

✉ mvt2007@ac-reunion.fr

**ELEMENTS DU BAREMES 2007
DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE
DES PEGC**

ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON)	<ul style="list-style-type: none"> ❖x 3 points classe normale ❖x 3 points + 21 hors classe ❖x 3 points + 33 classe exceptionnelle
ANCIENNETE DANS LE POSTE	❖x 4 points par an à partir de la 3 ^{ème} année sans dépassé le plafond de 32 points
PERSONNELS EN AFFECTATION A CARACTERE PRIORITAIRE JUSTIFIANT UNE VALORISATION (APVE)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 5 points. L'agent doit être affecté dans un établissement classé APVE au moment de la demande de mutation. Les périodes de congés de longue maladie, de longue durée, de formation professionnelle, de mobilité, de position de non activité, de service national et de congé parental suspendent le décompte de la période à retenir pour le calcul de la bonification.
SITUATION MEDICALE OU SOCIALE GRAVE	❖ 500 points si la priorité médicale a été accordée lors de sa demande de mutation intra académique.
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 35 points + 3 points par enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/2007.
MESURES DE CARTES SCOLAIRES	❖ 600 points